

Autres actes et rapports

Rapport d'observations définitives

La chambre régionale des comptes a contrôlé les comptes et la gestion de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour les exercices 2012 et suivants. Les investigations ont porté sur la situation financière et sur les zones d'activité.



Rapport d'observations définitives et
sa réponse - (4.51 Mo)

Rapport d'orientation budgétaire

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance en Conseil Communautaire.



ROB_2022.pdf - (1.91 Mo)

Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

Au niveau local, en application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 7 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité.



RAPPORT_EGALITE_femmes-
hommes_2021.pdf - (1.11 Mo)



RAPPORT_Egalite_FH_2022.pdf -
(985.70 Ko)

Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation 2016-2020

Tous les cinq ans, le Président présente au Conseil communautaire un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.



rapport quinquennal attribution
compensation 2016-2020 -

(275.33 Ko)

Publication des 10 plus hautes rémunérations



top10remuneration.pdf - (41.61 Ko)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**